



CHAMPIONNAT PAR EQUIPES DE PRINTEMPS 2019

Finale départementale de la division pré-régionale Messieurs

Organisation

La finale opposera les équipes classées premières des poules A et B.

Cette rencontre se déroulera **dimanche 2 juin 2019** à 09h00.

- Sur les installations extérieures de l'ATGT en cas de conditions météorologiques favorables (surface à définir).
- Sur les installations couvertes de l'ATGT en cas d'intempéries.

La rencontre sera juge arbitrée par un JAE1 ou JAE2 nommé par la commission départementale d'arbitrage.

La rencontre sera arbitrée par 3 A1 ou A2 ou un superviseur présent (qualification A1 minimum) nommés par la commission départementale d'arbitrage.

L'équipe, vainqueur de cette finale, sera déclarée championne départementale 2019 et accèdera pour la saison 2020, au championnat régional division 3.

Les balles seront fournies par le comité départemental 37.

Le comité départemental prendra à sa charge la restauration rapide (café, sandwiches, boissons).

Un vin d'honneur clôturera cette manifestation.

Composition des équipes

Tout joueur ayant participé à deux rencontres ou plus, en simple et/ou en double, en championnat régional interclubs seniors (Pré-national, R1, R2 ou R3), ne peut ensuite jouer dans une équipe inférieure (pré-régionale).

Au cas échéant, il est possible de faire jouer des joueurs ayant évolué en équipe inférieure.

Déroulement de la rencontre

Les deux équipes seront présentes, complètes (joueurs susceptibles de participer à la rencontre en simple ou en double) sur le lieu et à l'heure fixés pour le début de la rencontre.

Chaque capitaine remettra au juge-arbitre une liste comportant la composition de l'équipe, les attestations de licences et les pièces d'identité de chacun des joueurs inscrits sur la liste.

Les parties seront disputées dans l'ordre suivant : simples 4, 2, 3 et 1, puis, après une interruption ne pouvant excéder 30 minutes, doubles 2 et 1.

En cas d'égalité de points : une partie de double sera jouée pour départager les équipes.

Celle-ci se jouera 15 minutes après la fin des parties de double réglementaires. Elle consistera en un super jeu décisif en 10 points avec 2 points d'écart.

La composition des équipes jouant ce double décisif, ne pourra être réalisée qu'avec des joueurs inscrits sur la liste remise au juge-arbitre au début de la rencontre.

Format de matchs (se référer aux consignes délivrées lors des phases préliminaires de poules).

La commission départementale senior.